



Information importante

Mise en service du passeport biométrique à compter du lundi 18 mai 2009

Conformément au règlement européen du 13 décembre 2004, la France va délivrer de nouveaux passeports comportant un composant électronique contenant deux données biométriques : la photo numérisée et les empreintes digitales des deux index.

L'accueil des usagers est ainsi modifié pour tenir compte de la saisie des données biométriques et permet en conséquence d'obtenir un passeport dans un lieu autre que son site de résidence.

Conséquences pour les quincéens :

Les demandes de passeport ne seront plus traitées en Mairie de Quincy-Voisins. Les administrés pourront se rendre dans les communes suivantes pour la Seine et Marne :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|--------------------|
| -Bray sur Seine | -La Ferté Gaucher | -Pontault-Combault |
| -Brie Comte Robert | -La Ferté sous Jouarre | -Provins |
| -Bussy Saint Georges | -Lagny sur Marne | -Rozay en brie |
| -Chelles | -lizey sur Ourq | -Savigny le Temple |
| -Claye Souilly | -Meaux | -Serris |
| -Combs la ville | -Melun | -Torcy |
| -Coulommiers | -Montereau Fault Yonne | |
| -Crécy la chapelle | -Nangis | |
| -Dammarie les lys | -Nanteuil les Meaux | |
| -Dammartin en Goëlle | -Nemours | |
| -Fontainebleau | -Noisiel | |

Ce choix a été effectué en étroite collaboration avec l'union départementale des Maires et les représentants du parlement en fonction des critères tels que : le volume des titres actuellement délivrés sur le bassin, les facultés d'accès par la route, les transports collectifs, le bassin géographique couvert par la commune concernée.